

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2011

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 23 juin 2011 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu jeudi 30 juin 2011 à 20 heures à la mairie de Thoard »

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion
- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- Annulation du marché pour le lot « charpente et menuiserie » pour la restauration du Donjon Clocher de l'église Notre Dame de Bethléem
- Point sur les travaux en cours
- Désaffectation et aliénation d'une partie d'un chemin rural après enquête au quartier Banons
- Décisions modificatives en M14 et M49
- Modification du montant de l'encaisse pour la régie du gîte d'étape
- Demande de remise gracieuse sur une facture d'eau
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal
- Divers

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire
Etaient présents : M. Jean-Louis PIN, Mme Elisabeth JOVET, adjoints, MM. Jean-Claude COLLAVINI, Pierre DELAYE, Frédéric FÉRAUD, Maurice FÉRAUD, Philippe JULIEN, Benjamin LAFOND, Mme Julie RUFFE-RAIMON, M. Claude SENES
Excusés : Mmes Elisabeth DALMAS, Annie BAUSSAN, Véronique SOLANS, M. Marc MALAGU'TTI

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.
Est élu secrétaire de séance : M. Frédéric FÉRAUD

Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la réunion du 17 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

DCM30062011 - 28 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le maire expose que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales précise qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant notre département a été présenté le 21 avril 2011 aux membres de la commission, lors de sa séance d'installation. Il le soumet aux membres du conseil municipal.

- Le conseil municipal, estime
 - que l'intégration de la commune et de la communauté de communes Duyes et Bléone dans une communauté d'agglomération, aurait dû être faite après concertation des élus, voire même de la population
- que ce projet ne correspond pas à un territoire de projets, de bassins de vie
- que de nombreuses incertitudes subsistent quant à la fiscalité, aux compétences et à la représentativité de la commune dans cette communauté d'agglomération

- que des services ou des projets de développement pourraient être mutualisés par convention avec les autres communautés
- que la communauté de communes Duyes et Bléone a été créée dans la cohérence avec une volonté commune, des projets communs et que la loi n'oblige pas la dissolution des intercommunalités de plus de 3000 habitants en zone de montagne

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité,

- refuse la dissolution de la communauté de communes des Duyes et Bléone,
- refuse d'être rattaché contre sa volonté à une toute autre structure intercommunale
- rejette le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Madame la Préfète
 - demande son retrait et appelle de ses vœux l'abrogation de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

DCM30062011-29- Annulation du marché pour le lot « charpente et menuiserie » pour la restauration du Donjon Clocher de l'église Notre Dame de Bethléem

Le maire informe le conseil municipal que l'entreprise FOURQUET attributaire du lot « charpente et menuiserie » est en liquidation judiciaire. L'entreprise n'est pas joignable au téléphone, ne répond pas aux mails et courriers, elle n'a pas assisté aux deux réunions de chantiers auxquels elle a été convoquée et n'a pas répondu à notre mise en demeure. Le liquidateur judiciaire nous a indiqué que l'entreprise est en liquidation judiciaire depuis le 25 février 2011. L'échafaudage a été posé par l'entreprise de maçonnerie, mais le chantier ne peut pas continuer sans l'intervention du charpentier. Cet état de fait engendre des frais supplémentaires de location d'échafaudage et retarde l'avancement des travaux. Une mise en demeure va être envoyée à l'administrateur afin d'obtenir une réponse.

Le conseil municipal décide d'annuler le marché de l'entreprise FOURQUET pour un montant de 24 935.41 € dès production de l'attestation de non reprise du chantier et charge le maire de procéder à un nouvel appel à concurrence selon la procédure adaptée.

DCM30062011-30- Point sur les travaux en cours

DCM30062011-30-1- TRAVAUX AEP AU QUARTIER DES ROMANS

Le maire informe le conseil municipal que l'entreprise SONZA débutera les travaux de construction d'un réservoir avec les réseaux et la mise en conformité des captages de la Pérusse et de la Plaine le 18 juillet 2011.

DCM30062011-30-2- VOIRIE COMMUNALE

Le maire rappelle au conseil municipal que suite à un violent orage de nombreux chemins ont subi d'importants dégâts. Les travaux de remise en état d'une partie du chemin du colombier sont chiffrés à 11 431.00 € HT. M. COLLAVINI indique que ces aménagements ne serviront à rien si le passage de l'eau ne peut se faire dans l'ancien talweg. Les riverains seront contactés avant tous travaux.

DCM30062011-31- Désaffectation et aliénation d'une partie d'un chemin rural après enquête au quartier Banons

Par délibération en date du 17 novembre 2010, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie d'un chemin rural au quartier de Banons situé entre les parcelles C n° 55 et 52 et 53 en vue de sa cession aux consorts BARBAROUX ;

L'enquête publique s'est déroulée du 30 mars 2011 au 13 avril 2011

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable
Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- de désaffecter une partie du chemin rural au quartier de Banons d'une contenance de 216 m² en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 10 € le m² conformément à la délibération du 17 novembre 2010;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

DCM30062011-32- Décisions modificatives en M14 et M49

M14

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au virement de la somme de 2 000 € du c/2313-045 « garage communal/matériel technique » sur le c/2184-020 « mobilier mairie » pour l'achat d'une armoire résistante au feu et d'une étagère pour la bibliothèque

M49

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'annulation d'une facture datant de 2009 imputée à tort à M. FAUDON Jean-Philippe et de la facturer aux locataires. Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, décide de rajouter 130 € sur le c/673 « titres annulés » et 130 € au C/70111 « vente d'eau »

DCM30062011-33- Modification du montant de l'encaisse pour la régie du gîte d'étape

Le maire rappelle au conseil municipal que le montant de l'encaisse pour la régie « gîte d'étape » a été fixé à 600 € par le conseil municipal en date du 16 septembre 2009. Il s'avère que ce montant est atteint rapidement à certaines périodes. Compte tenu de l'éloignement du centre des finances et du manque de temps du personnel pour déposer la recette plusieurs fois par mois, il est proposé d'augmenter le montant de l'encaisse à 1 000 €. Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de l'encaisse de la régie « gîte d'étape » à mille euros à compter du 15 juillet 2011.

DCM30062011-34- Demande de remise gracieuse sur une facture d'eau

Le maire soumet au conseil municipal la demande de M. et Mme Yves RICARD souhaitant une remise gracieuse sur la dernière facture d'eau. Suite à une fuite sur leur canalisation, la facture s'élève à 1 670.10 €. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité décide de réduire la facture de 2/3 soit de 1 113.40 €. La somme de 1115 € sera inscrite au c/673 « titres annulés » et déduite du c/628 sur le budget M49 en décisions modificatives.

DCM30062011-35-Tirage au sort des jurés d'assises

Il est procédé au tirage au sort, sur les listes électorales de deux personnes de Thoard et d'une personne des Hautes Duyes pour figurer sur la liste préparatoire des jurés criminels 2012. Il s'agit de M. Guy RAIMON, Mme BOUQUEROD-WISNER Marie Dominique et M. MARTEL Christian.

DCM30062011-36-Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal

Le maire informe le conseil municipal qu'il a procédé à :

- la vente de l'ancienne goudronneuse à M. Jean-Marc GODDEFROY au prix de 50 €

- l'acceptation d'un don de 1 666.27 € de M. Michel GIRAUD pour l'achat de 8 jardinières pour le pont sur le Riou.

DCM30062011-37-Divers

DCM30062011-37-1-Nomination d'un citoyen de cœur

La famille de M. Pierre Paul FERAUD né le 29 juin 1931 à FAFSA en Tunisie, arrière petit fils d'Antoine FERAUD né à THOARD le 22 décembre 1812 et Justine Marianne AMAYENC, partis en Algérie en 1834, souhaiterait le voir nommé « citoyen de cœur » de Thoard.

Le conseil municipal, à l'unanimité nomme Monsieur Pierre Paul FERAUD, citoyen de cœur de Thoard.

DCM30062011-37-2-DROIT DE PREEMPTION

Le maire informe le conseil municipal qu'une propriété située au quartier de la Pérusse est mise en adjudication au prix de 100 000 €, cadastrée section 146A n° 79 et 81. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité déclare ne pas exercer son droit de préemption.

DCM30062011-37-3-MOTION FDCE

Le maire donne lecture de la motion de la FDCE concernant le moratoire pour la mise en œuvre du regroupement de la maîtrise d'ouvrage en matière d'électrification rurale au niveau départemental. Le conseil municipal émet un avis favorable et soutient cette démarche.

Remerciements de l'AFPS 04 pour la subvention

Le maire donne lecture du courrier de l'AFPS04 qui remercie la municipalité pour la subvention.

La séance est close à 21 h 45.

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2011

DCM30062011 - 28 - Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

DCM30062011-29- Annulation du marché pour le lot « charpente et menuiserie » pour la restauration du Donjon Clocher de l'église Notre Dame de Bethléem

DCM30062011-30- Point sur les travaux en cours

DCM30062011-31- Désaffectation et aliénation d'une partie d'un chemin rural après enquête au quartier Banons

DCM30062011-32- Décisions modificatives en M14 et M49

DCM30062011-33- Modification du montant de l'encaisse pour la régie du gîte d'étape

DCM30062011-34- DCM30062011-35-Demande de remise gracieuse sur une facture d'eau

DCM30062011-35-Tirage au sort des jurés d'assises

DCM30062011-36-Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal

DCM30062011-37-Divers :

- **DCM30062011-37-1-Nomination d'un citoyen de cœur**
- **DCM30062011-37-2-DROIT DE PREEMPTION**
- **DCM30062011-37-3-MOTION FDCE**